

3) s. ebenda 144 (Nr. 136)

Original, mit Siegel. Vermutlich von Reding dem Zuger Zurlauben zur Kenntnissnahme zugestellt. - AH 83, 369-370 - Blatt 369^V und 370^F leer

170

1626 Februar 26., Solothurn

A

SCHREIBEN VON [GARDEHPTM. KONRAD III.] ZURLAUBEN AN [BARTHELEMY] ROLLAND, "SECRETAIRE ET INTERPRETE DU ROY [LUDWIG XIII.] EN LANGUE GERMANIQUE", PARIS

"Encor que Je n'ay nullement doubté de la syngere et entiere affection que portes a moy et a tous les miens, neantmoins Vous me l'aves tant plus asseuree, par la bonne procure aupres du Roy de se souvenir de moy son tres fidele et tres humble serviteur, et de me honorer d'une si illustre et grande dignité de son Ordre de S.^t Michel¹, chose laquelle ne sera non seulement reçeue de moy et de tous les miens avecques remerziements et aplaudissements mais Vrayment aussy de mes Seigneurs et Superieurs [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug] et de tous gens de bien qui ont part a nostre Amytie, Parquoy Je n'ay voulu obmettre de Vous saluer par ceste et Vous remerzier bien humblement et de tout mon Coeur du bon soing et de la peine qu'aves prinse en mon endroit, Vous suppliant familierement de me dire librement Ce que desires que Je puisse faire pour vous et me remests entierement pour en disposer de moy a Vostre Volonte, En Vous suppliant d'y Continuer et avoyr soing pour mon fils [Gardehptm. F r a n z Zurlauben] et ma Compagnie [im Garderegiment], Monseigneur le Marechal [de France, François de B a s s o m p i e r r e, der a.o. franz. Ambassador bei den eidg. Orten] est party d'ycy le landemain que Mon.^{sr} [le Trésorier Martin] L y o n [n] e arriva le soyr le 22^{me} De ce Moys, s'estoit a nostre regret qu'il ne nous pouvoit donner l'Ordre avecques les Ceremonies resquises, il nous donna les lettres du Roy et nous a promis que cela seroit faict a nostre premiere Veue, parquoy nous sommes Un peu en peine, Car ne sachants s'il retournera en nos Cartiers [- Bassompierre sollte erst wieder 1630 als a.o. Ambassador in die eidg. Orte zurückkehren -], Vrayment chose tres necessaire pour le service du Roy et le bien de nostre Patrie principalement Vers le Moys de May alors sens doute l'Espagnol [konkret vertreten durch den mail./span. Ambassador Marc-Claude de Rye, Marquis D o g l i a n i] Vouldra resnoveller son Alliance pour Mylan², de prevenir a toutes occurences

et qu'il ne soyt introduict aucune nouveaute contraire a l'Alliance du Roy
 Car tout les desseins des Espagnols n'est aultre que de no[us] faire desgous-
 ter au Roy ou nous rendre à luy inutiles, pourquoy Un tell personnage qu'est
 ... le Marechal seroit grandement a souhaitter en telles occasions en nos
 Cartiers Car entre Vous et moy ny [Robert] M y r o n [der damalige o. Ambassa-
 dor bei den eidg. Orten] ny [Antoine de Valles, Sieur D u] M e s n i l [der
 damalige a.o. Ambassador bei den eidg. Orten] n'auront Jamais telle Confiance,
 Sj doncques ... le Marechal ne sera de retour nous ne sçavons comment rece-
 pvoir l'Ordre si ce n'est pas qu'il l'envoye a ... l'Ambassadeur [Miron] Car
 de faire Un Voyage en France pour cela il ne seroit pas Utile que nous bou-
 gions d'yçy en ces occasions, parquoy Je Vous supplie d'y adviser et Conferer
 avecques ... le Marechal, Auquel Je laisse Un Memoyre bien Ample premierement
 pour se souvenir de mon fils et de ma Compagnie [- Bassompierre war auch Co-
 lonel général des Suisses et Grisons -] pour establir mellieur Ordre aulx
 payements, aussy que J'aymeray mieulx que mon fils soyt employe pour le ser-
 vice du Roy aulx lieux necessaires que de se promesner Oysiff en la Court
 [- tatsächlich befand sich Franzens Gardekompagnie auf der Insel Oléron; ob-
 wohl Zurlauben Gouverneur besagter Insel war, scheint er damals viel Zeit am
 Hofe verbracht zu haben, was offensichtlich das Missfallen seines Vaters her-
 vorrief -]³ et si au cas qu'il sera besoing qu'on luy augmenta la Compagnie
 J'envoyera Volontiers tell nombre que le Roy me Commendera, Secondement Je
 l'ay prie pour Une tres belle Chapelle [gemeint ist damit die St. Konradskap-
 pelle in Zug] que Je faict bastir en l'honneur de St: Louys [gemeint König
 L u d w i g IX. d e r H e i l i g e] de supplier le Roy de me faire quelque
 liberalité pour la fondation que Je desire de faire pour entretenir Un Prestre
 Tierzement que ... le Marechal remonstre au Roy pour le bien general combien
 il est necessaire d'envoyer icy Un personnage fidele pour faire liquider tous
 les Contracts⁴ car par ce moyen on pourra descouvrir les fraudes si il y en
 a aussy dresser Un mellieur ordre, a quoy nous desirons tous Vostre personne
 parquoy ie Vous supplie de faire ouverture aulx lieux necessaires, Car ie bien
 senty que l e N o i r Secretaire[-Interprète] en a grand envie mais pas Un
 le desire, il m'avoit prie de luy faire payer Un Contract qu'il a de Curion
 [=Hptm. Augustin C u r i o sel.?], mais ie me suis excusé et que ie ne m'en
 puis mesler d'aultres que de ceulx de nostre Canton [Curio war Basler], tout
 le monde s'est plainct de luy. parquoy Vous feres bien de le prevenir et si
 Vous Juges que nous pouvons faire quelque chose en ce resgard soyt en general
 ou en Particulier pour Vous nous sommes en Vostre Devotion, Je Vous prie donc-

ques de faire souvenir quelque fois ... le Marechal de ce mien memoire, Je Vous supplie aussy de m'envoyer vostre advis si il ne seroit bienfaict de remercier le Roy de l'honneur qu'il a pleu a sa M.^{te} de me faire, et m'envoyer Une Coppie de la forme aussy bien le feront mes superieurs. Je ne manqueray de Vous envoyer au plus tost les lettres necessaires pour l'affaire de mon fils [- unklar, ob es sich hiebei um die von Franz gewünschte Aufnahme in den Malteserorden franz. Zunge handelt -] Vous suppliant tres humblement Continuer en Vos singulieres et fraternelles affections, ... le Marechal m'a faict donner Une Ordonnance de 2000 escus sur les premiers Desniers des moyens Extra Ordinaires pour la poursuite desquels on envoie les lettres necessaires au Roy et a Mess^{rs} du Conseil aussy a promis Mon.^{gr} le Marechal de faire son possible, pour Vostre particulier ne doubtés poinct que chacun sera bien ayse de Vous donner Contentement selon Vostre desir, Vous le promestant entierement pour mon Canton [- vermutlich versuchte sich Rolland als Agent der eidg. Orte in Frankreich akkreditieren zu lassen -]".

"M.ⁿ le [alt] landtaman Zurlauben du 26.^{ten} feburier 1626. R^{due} le 17.^e Mars"⁵

1) s. AH 24/25

2) Den gedruckten EA nach zu urteilen, aber schien dies damals kein wirklich akutes Thema gewesen zu sein.

3) s. Zurlauben/HM II 63, 146

4) s. etwa AH 83/43

5) Eine weitere vermutlich von anderer Hand stammende und die Verleihung des St. Michaelordens zum Gegenstand habende Dorsualnotiz ist nicht mehr entzifferbar.

Original, mit Siegelresten. Die Dorsualnotizen stammen von zwei Händen.
AH 83, 370a-373 - Blatt 370a und 373^f leer

171

1638 August 18.¹

A

SCHREIBEN VOM [SCHWYZER RATSHERRN] JOHANN GILG AUFDERMAUR AN ALT AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT], HPTM.
BEAT II. ZURLAUBEN, ZUG

"... füege ... dem H. zuo wissen, das ich lut synes begerens den gestrigen alhie [an der Landsgemeinde] gefasten entschluss gern wolte in aller yl überschickt haben, wylen aber ein solliche elende verwirrung under uns entstanden, hatt derselbe noch uff dise stundt in gebirender form nit konen uff das papir gesezt werden, sonder muess sich erst us underschidlichen ratschlegen undt